



Jeudi, 17 juin 2021

Madame la Secrétaire Générale,

L'ensemble des organisations syndicales au CHSCT-AC tiennent à vous alerter sur les conditions de travail des agents en poste au bureau du cabinet, suite à l'article paru le 9 juin 2021 sur StreetPress.

Cet article décrit des conditions de travail particulièrement dégradées pour ces agents, que nous souhaiterions voir étudier dans le cadre de l'instance du CHSCT-AC. En effet, cette situation est susceptible de caractériser une situation de danger grave et imminent au regard des propos particulièrement inquiétants rapportés par certains agents.

C'est la raison pour laquelle, en application de l'article 5-5 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, l'ensemble des organisations syndicales sollicitent l'intervention des inspecteurs de santé et sécurité au travail. L'enquête résultant de cette saisine sera ensuite à présenter dans le cadre d'un CHSCT-AC extraordinaire à organiser courant juillet. En cas de désaccord du CHSCT-AC, si l'intervention des inspecteurs santé et sécurité au travail n'a pas abouti à lever le désaccord, l'inspection du travail pourra être saisie.

Par ailleurs, notre demande d'ajouter un point à l'ordre du jour du CHSCT-AC du 24 juin 2021 relatif aux conditions de travail au bureau du cabinet n'ayant pas abouti, ce point sera soulevé par l'ensemble des organisations syndicales en question diverse.

Bien cordialement,

Pour les organisations syndicales représentatives au CHSCT-AC

FO	FSU	CFDT	Alliance du Trèfle	UNSA
----	-----	------	--------------------	------

Pour la CFTC,